

# L'ÉCHO DU VAL

Bulletin de la Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

## Val Dhuy Loiret

Le rapport réalisé par Geo-Hyd, prestataire de l'étude "état des lieux - diagnostic" pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE) Val Dhuy Loiret montre que, malgré certaines initiatives antérieures, la ressource en eau dans le Val Dhuy Loiret, déjà dégradée en qualité, reste mal protégée.

La reconquête de la qualité des eaux de surface et souterraines est donc une nécessité. Elle représente aussi un préalable pour répondre à la majorité des grands enjeux sur le bassin que sont :

- la sécurité de l'alimentation en eau potable,
- la restauration et la protection des milieux naturels aquatiques,
- la diversification des populations piscicoles,
- et plus généralement, la cohabitation de tous les usages.

### Que l'eau redevienne une ressource vive dans le Val Dhuy Loiret

Pendant l'été, les effets de la sécheresse liés à un déficit pluviométrique (évalué à 20 % par rapport à la normale ou la moyenne calculée sur 30 ans) ont été aggravés par la canicule au cours de la première quinzaine d'août.

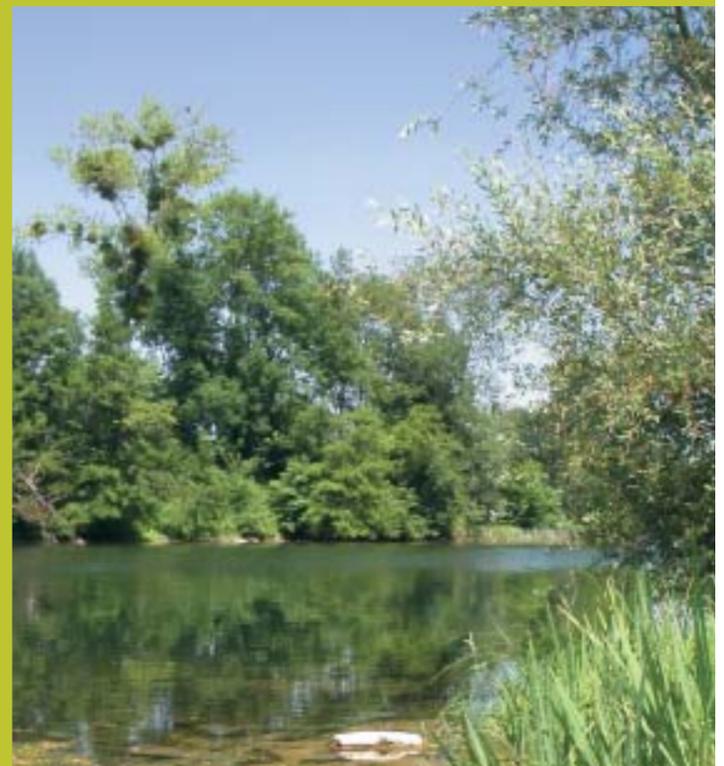
La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a mesuré les débits du Dhuy à la station du Pont Gobson: le 3 juin : 253 l/s >> le 3 juillet : 151 l/s >> le 3 août : 22 l/s

La baisse des débits du Dhuy et de la Loire a entraîné une baisse importante des débits du Loiret.

Les résurgences du plateau et les sources de pied de coteau ont pu limiter l'impact de cette baisse sur le milieu aquatique et l'on n'a pas constaté de mortalité exceptionnelle de poissons pendant l'été. En revanche, le développement de végétaux aquatiques a été encouragé par des températures de l'eau exceptionnellement élevées.

Cet épisode climatique, certes exceptionnel, nous rappelle cependant combien la gestion quantitative et la gestion qualitative de la ressource en eau sont liées. Si ce numéro de l'Echo du Val est entièrement consacré à la qualité de l'eau du bassin, les réflexions autour de la "pénurie" ou des "excès" de la ressource restent une des priorités de la Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret.

Régis REGUIGNE,  
Président de la Commission Locale de l'Eau  
Patrick RABOURDIN, Vice-président  
Yves DUPONT, Vice-président



Bassin de Port Arthur, Loiret domaniale.

### Retour sur un été de canicule

Compte-tenu des faibles débits des cours d'eau, et afin de protéger le milieu aquatique la Préfecture du Loiret a été conduite à prendre des arrêtés visant à limiter ou interdire les prélèvements dans la Loire et ses affluents. La rivière Loiret et ses affluents ont été concernés par cette réglementation qui couvre la période du 11 juillet au 31 octobre.

>> L'arrêté du 11 juillet interdit le remplissage des piscines privées, le lavage des véhicules au domicile des particuliers, l'arrosage des pelouses, espaces verts, terrains de sports et golfs publics et privés et le remplissage des plans d'eau et étangs non exploités par un pisciculteur.

>> L'arrêté du 22 juillet aggrave les restrictions en interdisant les pompages dans la Loire et à faible profondeur dans le Val. L'irrigation des cultures est interdite entre 8 heures et 20 heures à l'exception des cultures légumières, maraîchères, florales, médicinales et des pépinières.

>> L'arrêté du 20 août concerne la rivière Loiret et ses affluents et les prélèvements situés à moins de 200 m des cours d'eau. Il y interdit tout prélèvement d'eau et prévoit l'étude de dérogations pour les usages économiques prioritaires, ne pouvant être satisfaits par une autre ressource en eau (horticulture par exemple).

>> L'arrêté du 4 septembre modifie l'arrêté du 22 juillet et autorise un arrosage minimum des espèces végétales (arbres, arbustes, massifs floraux, pelouses) afin d'éviter leur dépérissement ou leur mortalité.

>> L'arrêté du 15 septembre abroge l'arrêté du 22 juillet. L'arrêté du 20 août pris pour la rivière Loiret et tous ses affluents reste applicable au moins jusqu'au 31 octobre, sauf modification des conditions climatiques. Les restrictions des pompages agricoles pour l'arrosage des cultures restent en vigueur.

# À la recherche d'une limpidité perdue

## Un constat flagrant

Globalement, les eaux du Loiret sont aujourd'hui d'aspect médiocre. Le temps est loin où, jusqu'à la fin des années 60, la limpidité de la rivière faisait sa réputation. Aux beaux jours, des familles entières n'hésitaient pas à venir partager les plaisirs de la baignade, depuis le camping d'Olivet jusqu'à l'embouchure, entre Saint-Privé-Saint-Mesmin et Mareau-aux-Prés. L'enjeu ultime pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, même si chacun reste conscient qu'il faudra beaucoup de temps pour atteindre cet objectif, est de retrouver des eaux dans lesquelles "il ferait bon se baigner" en toute sécurité.

## Une qualité variable

**A** la station Gobson sur le Dhuy, juste avant sa confluence avec le Loiret, les résultats de la plupart des campagnes de mesures effectuées depuis 1992, montrent que la qualité des eaux peut être classée de "passable" à "très mauvaise". Principal point d'observation pour la qualité des eaux de "l'amont", ce lieu est également celui où les concentrations en polluants sont les plus importantes.

Depuis quelques années, de légères améliorations semblent se dessiner pour les nitrates et le phosphore, grâce, entre autre, à la mise en conformité ou à la création de nouvelles stations d'épuration sur l'amont du bassin. Cependant, la situation reste mauvaise en ce qui concerne les matières en suspension, l'eutrophisation et les produits phytosanitaires, notamment au printemps. La qualité des eaux du Loiret varie de manière générale de "passable" en amont à "bonne" en aval. Cette amélioration est due :

- à la dilution des eaux par les nombreuses sources qui l'alimentent,
- au cloisonnement de la rivière en bassins successifs (gués et moulins) qui limite la progression des polluants.

Ce dernier point est d'ailleurs à l'origine de graves phénomènes d'envasement sur le premier tronçon de rivière (en amont du moulin de Saint-Samson).

## Les eaux souterraines: une ressource de qualité à sécuriser pour l'alimentation en eau potable

**L**es nappes présentes au droit du bassin versant Dhuy Loiret, qu'elles soient d'origine alluviales ou provenant des calcaires de Beauce, ne bénéficient malheureusement pas de la même surveillance que les eaux superficielles, et les points de suivi sont rares, voire inexistantes.

Les seules données régulières dont nous disposons sont celles qui proviennent des analyses réalisées par la ville d'Orléans sur ses forages d'alimentation en eau potable. Pour la majorité des paramètres, la qualité est satisfaisante, à l'exception des produits phytosanitaires.



## Les nitrates : un bon indicateur de l'état du milieu naturel



Les nitrates (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>) sont le stade ultime de l'oxydation de l'azote (N). Leur présence dans les eaux de surface relève de plusieurs origines possibles : agricole (fertilisants, effluents d'élevage), urbaine (eaux usées), industrielle ou naturelle.

En excès, ils ont un impact négatif sur la production d'eau potable et participent à l'eutrophisation du milieu.

En 2001, la situation était jugée passable sur l'ensemble du bassin.

## Le phosphore : un élément néfaste et persistant

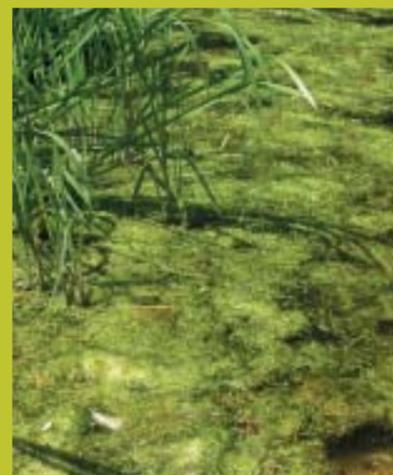
Il est principalement dû aux rejets urbains (lessives et détergents, déjections humaines...), mais provient également de l'industrie et de l'agriculture.

Principal responsable du phénomène d'eutrophisation, il a une forte capacité de fixation dans les sédiments ainsi le phénomène de relargage peut perdurer longtemps après l'arrêt de toutes les sources de pollutions.

Sur le Dhuy, malgré une sensible diminution des concentrations de phosphore depuis 1997, ces dernières sont encore fréquemment dans des situations mauvaises à très

mauvaises. La situation redevient bonne au niveau du Pont Saint-Nicolas sur le Loiret. Des mesures faites en tête de bassin seraient intéressantes pour tracer l'évolution du paramètre.

## Eutrophisation : un processus naturel accentué par l'homme



C'est l'enrichissement excessif des eaux de surface en matières organiques. Ce processus naturel est accéléré par l'apport anthropique (lié aux activités humaines) de matières minérales nutritives favorisant ainsi la prolifération de végétaux aquatiques. Il en résulte de nombreuses nuisances :

- fortes variations journalières des teneurs en oxygène,
- modification de l'équilibre écologique,
- altération de la qualité des eaux.

Sur l'ensemble du bassin versant, la canicule et la sécheresse de cet été ont engendré une hyper-eutrophisation conséquente.

## La Région Centre agit pour la qualité de l'eau

L'amélioration et la protection de la qualité des rivières et des eaux qui les alimentent sont un objectif prioritaire du projet régional 2000 – 2010.

La Région a mis en place un nouveau dispositif, le contrat de bassin, dont l'objectif essentiel est la protection et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques.

Le contrat de bassin doit aboutir à une restauration fonctionnelle de la rivière et de son environnement (prairies humides, étangs, tourbières, forêts alluviales) et à des solutions pérennes aux différentes sources de pollution. Il s'attache à traiter les causes des problèmes en même temps, et même avant leurs effets.

Il privilégie, par exemple, la réduction des pollutions à leurs sources plutôt que le traitement des eaux ; la lutte contre l'érosion plutôt que les curages répétitifs du lit de la rivière ; le maintien et le développement de zones d'expansion des crues plutôt que des endiguements systématiques.

Le contrat de bassin a vocation, pour réaliser ses objectifs, à faire travailler ensemble les multiples gestionnaires et les usagers de l'eau qui vont unir leurs efforts pour restaurer une gestion durable de la ressource en eau.

Le bassin du Loiret a été retenu par la Région pour un contrat de bassin en avril 2002. Dans ce cadre, la Région examinera tous les projets qui seront présentés par les acteurs de la gestion de l'eau : riverains, pêcheurs, agriculteurs, collectivités locales pour améliorer la qualité des eaux.

Le contrat de bassin doit progressivement amener les différents usagers de l'eau à prendre conscience de la nécessaire solidarité qui les lie vis-à-vis du fonctionnement et de la qualité d'une rivière et de ses affluents.

La Région veut promouvoir de nouveaux comportements citoyens et de nouveaux modes de gestion pour assurer pleinement et durablement la protection et la qualité de l'eau. La Région est attentive à répondre aux préoccupations grandissantes de la population, soucieuse de la question de l'eau, élément essentiel de la vie.

La Vice Présidente de la Région Centre  
Déléguée à l'environnement

### Les Matières En Suspension (MES) : de multiples effets sur la rivière

Elles proviennent de sources naturelles, d'effluents urbains et industriels, et de l'érosion des sols. Les MES engendrent :

- envasement, décomposition et dégagement gazeux nauséabonds, colmatage des résurgences,
- limitation de la pénétration de la lumière,
- perturbation des cycles biologiques de la faune aquatique (colmatage des branchies, envasement des frayères, maladies...),...

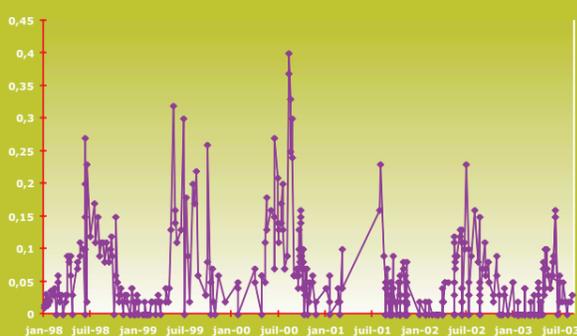
Leur impact est le plus visible sur le Loiret non-domainial où le phénomène d'envasement est très important, avec une production annuelle estimée à 12.000 m<sup>3</sup> de boue.

### Les produits phytosanitaires : un facteur de déséquilibre pour les cours d'eau

Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) sont utilisés dans de nombreux secteurs : agriculture, collectivités, infrastructure de transport et particuliers.

La présence de ces produits dans les cours d'eau est de nature à compromettre leurs fonctions biologiques (autoépuration, biodiversité).

La ville d'Orléans est confrontée au problème de produits phytosanitaires dans ses forages d'alimentation en eau potable. Les travaux réalisés dans le cadre de la convention tripartite signée avec la Lyonnaise des Eaux et la Chambre d'Agriculture devraient permettre de limiter la dégradation de la qualité de la ressource. De plus, la mise en place d'une nouvelle filière de traitement à l'Usine du Val, devrait également réduire les teneurs en pesticides au niveau des eaux mises en distribution.



Concentrations en triazines, captages du val : Bouchet, Gouffre, Theuriet

Source : Bulletin Hydrologique Val d'Orléans - Opération Captages du Val, Chambre d'Agriculture du Loiret, Ville d'Orléans et Lyonnaise des Eaux

### Un nouvel outil de prévention : la convention tripartite entre la Ville d'Orléans, la Lyonnaise des Eaux et la Chambre d'Agriculture

L'usine du Val alimente en eau potable environ 130 000 habitants de l'agglomération orléanaise.

Depuis de nombreuses années, elle surveille et traite les traces de produits phytosanitaires présentes dans les eaux pompées.

La Ville d'Orléans a prévu de compléter le dispositif de traitement des eaux et de protéger les captages par la mise en place des périmètres de protection prévus par le Code de la santé.

Signée le 1er décembre 1999, la convention complète le dossier de Déclaration d'Utilité Publique. En effet, outre la réduction des risques de pollutions accidentelles visées par la DUP, la Convention prévoit l'adoption d'un Code de Bonnes Pratiques Agricoles qui permettra de réduire les pollutions faibles mais récurrentes des captages par les produits phytosanitaires. Depuis Mars 2000, un animateur de l'eau a été embauché pour faire le point sur l'origine des pollutions et améliorer la connaissance sur la qualité des eaux superficielles et souterraines. À partir du diagnostic des pratiques agricoles, des actions de sensibilisation des exploitants agricoles ont été conduites notamment pour réduire le risque de pollution par les produits phytosanitaires (essai de désherbage maïs sans atrazine par exemple). Ce travail a permis d'élaborer 4 recueils de bonnes pratiques en agriculture. Proposés aux professionnels du périmètre de protection rapprochée, ils permettront d'établir des plans d'actions et des programmes de financement pour encourager l'évolution des pratiques agricoles.

Chambre d'agriculture du Loiret

# Tribune Libre

## Les représentants de la CLE Val Dhuy Loiret

### Collège des Élus

Conseil Régional du Centre  
Conseil Général du canton  
d'Outarville  
Conseil Général du canton d'Olivet  
Syndicat Intercommunal du bassin  
du Loiret  
Communauté d'Agglomération  
Orléans Val de Loire  
Ville d'Orléans  
Ville d'Orléans  
Commune de Darvoy  
Commune de Férolles  
Commune de Jargeau  
Commune de Marcilly en Villette  
Commune de Mareau aux Prés  
Commune d'Olivet  
Commune d'Ouvrouer les Champs  
Commune de Saint Cyr en Val  
Commune de Saint Denis en Val  
Commune de Saint Hilaire Saint  
Mesmin  
Commune de Saint Jean le Blanc  
Commune de Saint Pryvé Saint  
Mesmin  
Commune de Sandillon  
Commune de Tigy  
Commune de Vienne en Val

### Collège des usagers

Chambre d'Agriculture du Loiret  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie  
Association Syndicale des Riverains  
du Loiret  
Association pour la Protection du  
Site du Loiret  
Association des Naturalistes  
Orléanais et de la Loire Moyenne  
Comité Départemental de Canoë-  
Kayak du Loiret  
Union Fédérale des Consommateurs  
"Que Choisir ?"  
Association pour la Défense,  
l'Animation et la Promotion  
de la Rivière du Loiret  
et de son Site  
Le Sandre Orléanais

### Collège des représentants de l'État et de ses Établissements publics

Préfecture de la région Centre et  
du département du Loiret  
Sous-préfecture de l'arrondissement  
d'Orléans  
Agence de l'Eau Loire-Bretagne,  
Délégation Centre  
Direction Régionale de  
l'Environnement  
Direction Départementale de  
l'Agriculture et des Forêts  
Direction Départementale de  
l'Équipement  
Direction Départementale des  
Affaires Sanitaires et Sociales  
Direction Régionale de l'Industrie,  
de la Recherche et de  
l'Environnement  
Conseil Supérieur de la Pêche  
Direction Départementale de  
la Jeunesse et des Sports  
Direction Départementale de  
l'Architecture et du Patrimoine

**A**griculteurs installés dans le Val de Loire, nous sommes désignés par la Chambre d'Agriculture pour siéger à la Commission Locale de l'Eau. Nous y représentons les agriculteurs et la diversité de leurs productions (cultures végétales, élevages, horticulture) et pouvons relayer les interrogations du monde rural. En effet, l'agriculture, qui est une activité économique, participe également à l'organisation de l'espace et des paysages. La Chambre d'Agriculture est par exemple engagée dans une action d'entretien écologique des pelouses situées dans la boucle de Guilly par l'organisation de la transhumance d'un troupeau de moutons venant de Sologne qui va pâturer des espaces découverts sous la conduite d'un berger.

**L**a Chambre d'Agriculture réfléchit depuis longtemps à la place de l'activité agricole dans le Val de Loire. Elle a défini une politique de protection de l'agriculture par rapport aux extensions de carrières, aux infrastructures routières ainsi qu'aux ponts de franchissement de la Loire, aux extensions des zones d'activité et des zones d'habitat... Les agriculteurs savent que, sans une protection contre les crues de la Loire et une bonne gestion de l'écoulement des eaux en excès dans les sols, leur activité est menacée. La Profession est donc engagée dans les démarches collectives d'aménagement du bassin versant du Loiret qui ont permis le drainage des zones mal assainies et l'entretien du Dhuy et de ses affluents réalisé par le SIBL. Néanmoins, elle n'a pas demandé la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), par crainte que la procédure ne prenne pas suffisamment en compte les besoins des activités économiques.

**L**e diagnostic sur les pressions subies par le milieu a pu prendre en compte les travaux effectués sur l'origine des pollutions agricoles, et l'évolution des pratiques des agriculteurs. Nous espérons que les autres acteurs économiques, les activités de loisirs, les particuliers, les administrations et les communes entreprendront les mêmes efforts. Cette démarche est essentielle pour la qualité du dialogue entre les membres de la Commission Locale de l'Eau.

Travaillant sur ce dossier depuis 1998, nous constatons que la démarche du SAGE a permis une amélioration de la qualité du dialogue entre les représentants du bassin versant. Nous sommes attentifs et nous participons aux études en cours pour que le SAGE puisse conforter l'agriculture et les exploitations agricoles du Val et de la partie Solognote du bassin versant dans le cadre de l'agriculture raisonnée et du développement durable.

Nous demandons que le SAGE s'appuie sur la durée pour définir la politique de gestion de l'eau et des milieux humides afin de pérenniser la démarche engagée. Nous comptons ensuite sur les élus pour mettre en place les politiques financières fortement incitatives qui permettront aux entreprises de développer les bonnes pratiques de l'agriculture raisonnée dans un bassin versant correctement assaini et dans lequel le risque représenté par l'inondation des terrains cultivés et des bâtiments d'exploitation sera correctement pris en compte.



Essais de traitement du maïs sans atrazine. Juillet 2003

Jean-Pierre GIRARD  
Benoît FLIPO  
Membres élus de la Chambre  
Départementale d'Agriculture

**L'ÉCHO DU VAL** est édité avec la participation financière de l'État, du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Communauté d'Agglomération Orléanaise, du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret et des villes du Bassin.

**L'ÉCHO DU VAL** N°1 - novembre 2003

Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

Espace Saint-Marc - 5 place du 6 juin 1944 - BP 95801 - 45058 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 78 49 31 - Fax : 02 38 78 49 32 - E-mail : CODION@agglo-orleans.fr (secrétariat)

Directeur de la publication : Régis Réguigne - Rédacteur en chef : Association pour la Protection du Site du Loiret

Conseiller en communication : Pôle ressource SAGE de Nature Centre, Fanny Pollet

Conseiller en rédaction : C Com Ça - Conception graphique : www.jul.fr - Crédit photo : APSL

Photogravure : FBI - Impression : Copie 45

